
Un concours de médecine générale socialement responsable ?

Segolene De Rouffignac*^{†1}, Michel De Jonghe* , Thérèse Leroy , and Jean-François Denef

¹de Rouffignac – Belgique

Résumé

Contexte et objectif : Le concours de médecine générale limite l'accès à la formation spécialisée. La note du concours donnant accès à la formation spécialisée en médecine est répartie sur 3 évaluations : le CV (50 points), les stages (20 points) et l'épreuve de la spécialité (30 points). Vu la part importante laissée à l'évaluation des savoirs, savoir-faire et savoir-être durant le cursus universitaire, il a été décidé de proposer une épreuve ne réévaluant pas ces compétences. L'objectif de cette épreuve a dès lors été d'explorer la motivation, la capacité de réflexivité et de flexibilité et la conscience du rôle sociétal des candidat.e.s. Chaque étudiant.e a reçu deux articles issus de la presse périodique médicale ou de quotidiens ou hebdomadaires de la presse francophone. Les défis de santé actuels ou futurs ont été abordés lors d'un entretien. L'entretien avec l'évaluateur/rice durait 20 minutes. A la fin de l'entretien, soit l'évaluateur/rice signifiait à l'étudiant.e qu'il/elle avait réussi son entretien, soit il/elle l'orientait vers un deuxième entretien. L'évaluation de cette épreuve a été un enjeu important. Minimiser au maximum la part de subjectivité des évaluateurs/rices était primordiale pour assurer son acceptation et une formation a été assurée. Une étude exploratoire d'acceptabilité par les étudiant.e.s et les évaluateurs/rices a été menée lors de la première session de ce concours.

Méthode : A la fin de l'épreuve, un questionnaire anonyme composé de cinq questions ouvertes a été distribué aux étudiant.e.s sur base volontaire. Les réponses ont été analysées par une méthode qualitative inductive.

Résultats : 637 étudiant.e.s ont passé le concours. 215 étudiant.e.s (34%) ont rempli le questionnaire. 21 évaluateurs/rices sur les 30 (70%) ont rempli le questionnaire. 12 étudiant.e.s ont passé un deuxième entretien. A la suite de celui-ci, 5 étudiant.e.s ont été refusé.e.s. Aussi bien les examinateurs/rices que les étudiant.e.s sont satisfait.e.s du concours. L'absence de théorie pose la question de la qualité du concours et de sa crédibilité. L'épreuve engendre un déformatage qui révèle la capacité de flexibilité mentale de l'étudiant. Le concours a été perçu comme un moment de partage, une prise de conscience, un temps de communication d'égal à égal et de découverte. Il devient ainsi un rite de passage permettant une transition de la vie estudiantine à la vie professionnelle.

Conclusion : Le concours de médecine générale, outre son rôle de sélection, devient un rite de passage dans le monde professionnel. Il s'accompagne de la prise de conscience pour les futur.e.s médecins généralistes de leur responsabilité sociale en santé. Il a incité les étudiant.e.s à se poser la question de leur place dans la société. Le questionnement lié à la responsabilité

*Intervenant

[†]Auteur correspondant: segolene.derouffignac@uclouvain.be

sociale doit continuer tout au long de leur vie professionnelle. Par l'implémentation de ce type de concours, le département espère avoir insufflé le processus de réflexion de chacun.e de ses futur.e.s acteurs/rices de santé sur leur responsabilité sociale.

Mots-Clés: Social accountability, general practice, selection, acceptability study